

Domainaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

5 septembre 1996 – n° 1267
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Les méfaits du CRI

Avec quelle assurance, avec quelle inconscience des responsables politiques manipulent les théories de l'économie politique classique! Devant la persistance du chômage, ce désordre qui perturbe l'harmonie libérale, nous sont réservées les recettes répertoriées: il faut relancer la consommation par la baisse des impôts, par l'injection d'argent dans de grands travaux qui auront des effets multiplicateurs, par la baisse du petit crédit; ou bien encore il faut aider de manière ciblée les PME car, relisez Jean-Baptiste Say, ce sont les producteurs qui créent l'emploi, donc la capacité de consommer. Toutes ces propositions ont pour caractéristique de ne rien coûter à la collectivité, même les plus onéreuses: puisqu'elles relancent l'économie et l'emploi et de surcroît les recettes de l'Etat ainsi que des assurances sociales, allégées de la charge du chômage. Ainsi parlent les escamoteurs, dont l'un fut élu président de la République française.

La mode a ses émules en Suisse aussi. Toute fusion d'entreprises, destructrice d'emplois, est présentée comme une revitalisation, garante des postes de travail pour le présent et le futur. Les restrictions budgétaires qui ont un effet déflationniste sont dites stimulantes puisqu'elles restreignent le champ étatique et élargissent celui du marché. Manquait encore le chapitre sur la baisse des impôts. Grâce aux libéraux genevois, il est désormais écrit: baisser les impôts attire de nouveaux contribuables et améliore en conséquence les recettes. C'est l'application du fameux précepte: demander moins aux contribuables et plus à l'impôt. Mais le ridicule ne tue plus.

L'économie classique part du postulat que dans un marché libre tout agit et réagit sur tout, comme dans la météorologie; mais, grâce au jeu des correctifs, la tendance permanente est à

l'ensoleillement, malgré les orages qui, en fin de compte, comme disent les paysans, nettoient le ciel. Keynes a corrigé le modèle. Le détenteur des capitaux peut refuser de subir les effets mécaniques du marché: il n'investira pas dans la production s'il anticipe des baisses de prix qui rendront son usine non rentable, ou encore il ne souscrira pas à long terme s'il escompte une hausse des taux. Dans de telles circonstances, le choix de détenir un capital improductif, en liquidités ou placé en or comme c'était la mode avant-guerre, est de bonne politique. D'où les processus imaginés de restauration de la confiance, aujourd'hui vulgarisés, mais sans effets, si ce n'est des effets d'annonce et de méthode Coué.

La question à poser: le capital improductif n'est-il pas devenu rentable? Les masses financières toujours plus considérables placées souvent à court terme sur des titres, des monnaies ou je ne sais quel produit financier, s'appuient sur l'économie productive, mais n'y participent pas. Le raisonnement ne se fait plus en termes de croissance, de production, du rapport taux d'intérêt-prix, mais en fonction des différences de valeur des supports. C'est une économie de perchoirs. Y participent même les grands groupes industriels, engagés dans des rachats d'entreprises, ce qui n'augmente pas la production et réduit l'emploi, ou dans la gestion à court terme de leur considérable trésorerie.

Le CRI (capital rentable improductif) met en échec aussi bien les modèles classiques que keynésiens. Il faut le combattre pour son parasitisme, sa capacité destructrice des liens sociaux. La monnaie européenne ira dans la bonne direction, mais elle ne sera rien sans un pouvoir politique, capable de taxer la mobilité excessive des capitaux, c'est-à-dire de rendre le capital improductif moins rentable. AG

La fréquence augmente les transports

AVANT MAI 93

Entre 17 et 23 trains par jour

540 000 km/train par année

40-42 minutes de Berne à Soleure

4 728 voyageurs de et pour Berne

APRÈS MAI 93

28 trains par jour

580 000 km/train par année

37 minutes de Berne à Soleure

5 642 voyageurs de et pour Berne

SOURCE:

Information sur les transports, no 5796, Litra, Berne

(jg) Une lueur dans la morosité qui entoure les transports en commun. Les transports régionaux Berne-Soleure (RBS) couvrent entièrement leurs frais d'exploitation, y compris l'amortissement de nouvelles rames, depuis qu'ils ont adopté une cadence à la demi-heure en 1993. Ce nouvel horaire ne souffre d'aucune exception. La cadence est maintenue en soirée et en fin de semaine. Une cadence élevée obère de toute manière assez peu les coûts en raison des frais fixes élevés de l'exploitation ferroviaire.

Il vaut la peine de se pencher sur les raisons de cet excellent résultat. Le matériel a été rationalisé. De nouvelles rames ont été acquises. Leur plancher surbaissé les rend plus confortables. Leur vitesse est plus importante: la durée du trajet Berne-Soleure est passée de 42 à 37 minutes. Cette diminution du temps de parcours permet de se contenter de 3 rames pour assurer la rotation. Les contrôleurs ont été supprimés, si bien que l'augmentation de l'offre, avec un accroissement du trafic de 20% par rapport à la situation antérieure, s'est accompagnée d'une diminution du personnel.

Les taux d'occupation ont augmenté de 19% du lundi au vendredi entre 93 et 95 et de 15% en fin de semaine. Les recettes supplémentaires des samedi et dimanche sont d'autant plus importantes qu'il s'agit de voya-

geurs n'ayant généralement pas d'abonnement et payant plein tarif.

Pour le voyageur, une cadence de 30 minutes sur une ligne régionale, y compris en soirée, permet de ne plus se préoccuper vraiment des horaires et de prendre le train pour aller au spectacle ou au cinéma. L'amélioration du trinôme vitesse/cadence/confort est probablement une des clés du succès du Berne-Soleure. Mentionnons que ce modèle n'est pas forcément transposable à tous les trains régionaux. Le RBS relie Berne à une ville de quelque 20 000 habitants à travers une région densément peuplée.

Toutefois la démonstration est faite que la réduction de l'offre, sous prétexte de réduire les coûts, n'est pas la panacée. Les compagnies de transport peuvent diminuer les frais d'exploitation par des mesures internes et par l'acquisition d'un matériel moderne, économique à l'entretien. Le maintien d'une fréquence élevée permettant de ne pas trop se soucier de l'horaire, annule un des principaux avantages du transport individuel, celui de partir à n'importe quel moment.

A l'heure de la remise en cause des lignes régionales des CFF en Suisse romande et du prolongement d'une ligne comme le LEB jusqu'au cœur de Lausanne, les responsables romands ont intérêt à regarder de près ce qui se passe sur Soleure. ■

LOI SUR LE TRAVAIL

La neutralité du Conseil fédéral

(ag) Les milieux économiques mettront le paquet pour faire passer la loi sur le travail. Le comité de soutien est d'importance. Les relais traditionnels sont mobilisés et même les officines de plus bas étage, style Trumpf Buur, recevront de quoi publier leurs annonces populistes. Dans ces circonstances la défection du Conseil fédéral qui ne soutiendra pas (ni ne combattrà) la loi est spectaculaire. Elle fait clairement comprendre que le texte, adopté sans recherche raisonnable de compromis, est celui de la majorité de droite des Chambres.

Une liberté réciproque

Les éditorialistes de droite n'osent (pour l'instant) contre-attaquer frontalement. Ils ironisent sur ce Conseil fédéral retiré sur l'Aventin alors que l'enjeu est vital pour la compétitivité suisse, disent-ils. Ce serait quasiment une violation du devoir constitutionnel du Conseil fédéral «autorité directoriale et exécutive de la Confédération».

En fait, l'originalité du système suisse c'est l'extrême liberté des Chambres à l'égard du pouvoir exécutif, et naturellement du peuple de la démocratie directe à l'égard des Chambres. Contrairement aux régimes à majorité parlementaire, les désaveux successifs n'entraînent pas de crise politique, de démission, de substitution de majorité comme en rêvent certains réformateurs. Mais évidemment cette liberté est réciproque. Un texte qui porte essentiellement la marque des Chambres n'engage pas le Conseil fédéral.

C'est donc le Conseil fédéral qui, en l'occurrence, interprète correctement l'esprit des institutions, n'en déplaise aux éditorialistes bourgeois. La décision est en ce sens beaucoup plus qu'un mouvement de mauvaise humeur. C'est un avertissement et un correctif aux «abus» du pouvoir parlementaire que nul risque de dissolution et de retour devant l'électeur ne retient dans ses coups de force. ■

Le dialogue contre la crise

Dans un paysage syndical helvétique quelque peu mou, les salariés de la construction ont toujours manifesté une combativité particulière. A l'appui de leurs revendications, ils n'hésitent pas à se mobiliser et à brandir la menace de la grève, voire même à mettre cette menace à exécution.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU BÂTIMENT ET GÉNIE CIVIL

	1993	4/1995
Emploi	85.9	80.2

Chômeurs	10 274	8 148
(indice 3ème trim. 85 = 100)		

Carnets de commande	161	143
(indice 1975 = 100)		

Source: *Revue de politique économique*, août 1996

(jd) Aujourd'hui, face à la gravité de la crise qui frappe le bâtiment et pour sauver ce qui peut encore l'être, les syndicats jouent la carte du partenariat social.

L'état de santé du secteur de la construction ne fait qu'empirer: entrées des commandes, réserves de travail et effectifs ne cessent de fondre; plusieurs centaines d'entreprises ont fermé leurs portes et près de 50 000 emplois ont disparu depuis le début de la décennie.

Abandon du rituel classique

Cette situation se répercute très concrètement sur les conditions de travail dans la branche. Les cas de non-respect des conventions collectives se multiplient, les salaires sont à la baisse alors que s'accroissent les rythmes de travail et que la pression sur les coûts favorise l'appel aux sous-traitants et aux temporaires.

La concurrence effrénée et la guerre des prix ont atteint un degré tel que tout le secteur de la construction est en danger de perdre irrémédiablement des qualifications et une qualité essentielles à sa survie. Par ailleurs les concentrations en cours peuvent faire craindre que le marché ne soit bientôt plus dominé que par quelques grands entrepreneurs et des groupes étrangers.

Cette situation d'urgence a conduit les syndicats à abandonner le rituel classique des négociations d'automne au profit d'une démarche commune aux partenaires sociaux. Patrons et syndicats de la construction ensemble face à la presse, c'est une première qu'il faut saluer. A saluer également l'accord pour un échange de flexibilité: les syndicats acceptent des variations de l'horaire de travail au cours de l'année afin de mieux répondre à la demande saisonnière; en contrepartie, le patronat s'engage à ne pas licencier dès les premiers froids, à limiter les heures supplémentaires et à maintenir le pouvoir d'achat des salariés. Ces mesures, auxquelles il faut ajouter la possibilité pour les travailleurs âgées de prendre une retraite partielle ou anticipée, devraient assurer la création de 11 500 emplois nouveaux. Bien sûr, ce ne sont là que des déclarations d'intention dont il faudra apprécier la validité cet automne, au moment où les négociations prendront un tour plus concret.

Mais la responsabilité du redressement de la branche – 40 000 emplois nouveaux – revient pour l'essentiel aux pouvoirs publics. Les partenaires de la construction tablent

sur le démarrage rapide des grands travaux d'infrastructures prévus (NLFA, Rail 2000, mesures contre le bruit, achèvement du réseau autoroutier, autoroutes de l'information) et préconisent des allègements fiscaux en faveur de la rénovation des immeubles. Ces mesures ne pourront pas être prises du jour au lendemain, comme semblent le croire patrons et syndicats de la construction. Mais cette «alliance pour le travail» devrait convaincre les politiciens, notamment ceux des partis gouvernementaux, qu'en matière d'infrastructures le temps n'est plus à la guéguerre partisane ou régionale. Conduire une politique économique, c'est d'abord se montrer capable de prendre des décisions. ■

Médias

(cfp) Sans attendre l'entrée en vigueur des nouvelles règles de l'orthographe allemande, le magazine *Schweizer Woche*, du Groupe Ringier, a décidé de les appliquer. La première édition a paru avant le livre de référence, le *Duden 1*. Un test permettait aux lecteurs de vérifier leurs connaissances des changements. Un correcteur est sorti, pour une fois, de l'ombre et a rédigé une colonne sur le sujet.

La *Berner Tagwacht*, un des derniers quotidiens de gauche en Suisse, publie chaque année ses comptes. A l'occasion du 14 juin, toute l'équipe du journal a publié les traitements nets reçus chaque mois. Un collaborateur à 50% reçoit 2 378 fr. 10, 8 collaborateurs à 60% reçoivent chacun 2 856 fr. 30 alors que le chef de la rédaction et de la rédaction pour les affaires nationales reçoit 3 733 fr. pour une activité de 70%.

Quant aux 6 employés de l'administration, ils encaissent entre 876 fr. 50 (20%) et 2 800 fr. 20 (70%).

Les normes minimales de l'Union Suisse des Journalistes semblent respectées.

Changement de partenaires pour la presse quotidienne entre Berne et Zurich. Suite à la fusion prochaine des deux principaux quotidiens argoviens, le *Zofinger Tagblatt* et l'*Oltener Tagblatt* ne collaboreront plus avec l'*Argauer Tagblatt*. Ils participeront avec la *Solothurner Zeitung* à un «pool» rédactionnel sous le titre *Neue Mittelland Zeitung*. Avec les éditions régionales cela touche sept titres.

Pas de convention, pas de permis

(gs) Il y a des jours où le pouvoir politique montre sa volonté de ne pas démissionner face au diktat de l'économie. Ainsi nous voyons un Conseil fédéral qui ne se soumet pas à la droite parlementaire quant à la révision de la loi sur le travail, ainsi nous constatons que les gouvernements cantonaux de Suisse romande ont tous décidé de prendre position dans le conflit qui oppose les cafetiers-restaurateurs et les syndicats.

A la suite de la dénonciation, avec effet au 30 juin 1996, de la convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, les Conseils d'Etat romands, usant de leurs prérogatives, ont décidé, chacun de leur côté, qu'ils n'attribueraient plus de permis de travail pour du personnel étranger aux établissements n'offrant plus à leurs employés les conditions de rémunération annuelle et de travail de ladite convention.

A Genève, par exemple, l'office de conciliation, instance chargée de départager les objectifs respectifs des partenaires sociaux, a demandé à ce que les patrons respectent la convention collective de travail. Le Conseil d'Etat a de plus désigné un médiateur pour tenter de faire aboutir un compromis acceptable.

Le mieux est l'ennemi du bien

Rappelons que la convention collective de travail a été dénoncée par le syndicat Helvetia, et que certains cafetiers-restaurateurs, profitant du vide conventionnel laissé pendant les négociations partenariales, ont licencié du personnel pour pouvoir le réengager dans de moins bonnes conditions. Michel Jordan, président de la Société des cafetiers prône une péjoration des conditions de travail qui supposerait la suppression du treizième salaire, la durée des vacances ramenée à quatre semaines, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire qui pourrait aller jusqu'à 60 heures.

La décision des gouvernements cantonaux intervient au bon moment, pour rappeler aux cafetiers-restaurateurs que même la crise d'un secteur économique ne peut justifier des exigences patronales sans compensation salariale minimum.

Quand on connaît le nombre de salariés étrangers dans cette branche, la pression gouvernementale pourrait être efficace; elle galvanise et légitime la combativité syndicale – c'est le cas tout particulièrement à Genève où le chef du Département de l'économie publique a pris le parti des défenseurs des employés – et permet d'accélérer l'adoption d'une nouvelle convention collective, avant que le débat ne s'enlise, et que les patrons ne licencient. ■

En coulisses

Présidente du Parti libéral lausannois, Nicole Grin s'avère une analyste lucide, à défaut d'être optimiste; rassemblant ses «membres et partisans» dans une circulaire qui se veut motivante, elle appelle de ses vœux une nouvelle stratégie pour «reconquérir» les sièges perdus au Conseil d'Etat, à Yverdon, Morges, Lausanne, Renens... et peut-être encore à Montreux dans quelques semaines». Vu de Lausanne, le syndic Alt et la municipale Borne, tous deux libéraux et démissionnaires, laissent au moins une place aux roses-verts montreuysiens, qui pourraient de surcroît rafler la syndiculture avec le socialiste Salvi.

A gauche comme à droite, les «penseurs économiques» sont relativement nombreux... outre-Sarine. Rien que dans le groupe socialiste, Elmar Ledergerber (ZH), Werner Marti (GL), et Rudolf Strahm (BE) savent faire très bonne figure dans les débats les plus huppés sur les finances et la conjoncture. Sans compter Peter Bodenmann, infatigable «allround man».

Rudolf Strahm justement, qui a déjà plus d'une fois surpris son monde, vient de se lancer dans le combat pour la libéralisation du marché de l'énergie électrique et la privatisation des sociétés de production et de distribution. De quoi ravir à la fois les roses-verts qui préconisent une énergie chère, les collectivités qui pratiquent des tarifs et surtout les caisses de pension qui ont placé des milliards dans les sociétés électriques.

Projet technique par excellence, Swissmetro reste une affaire d'hommes. Parmi les quelque 60 professeurs, chercheurs, ingénieurs et entrepreneurs participant au stade actuel de l'aventure, on trouve trois femmes, comme il convient confinées à la promotion et au secrétariat. Ce sera encore pire au niveau de l'exploitation, si l'on juge d'après une récente étude selon laquelle les femmes pilotes (14 sur 1200 chez Swissair, 30 sur 3000 à la Lufthansa, 50 sur 1525 chez SAS etc.) continuent de semer la panique chez nombre de passagers.

Ancien soixante-huitard et présentement directeur de la faïtière patronale (UCAP), Peter Hasler refuse de parler affaires avec Christophe Blocher, dont il n'a pas oublié les campagnes de dénigrement contre les grandes organisations économiques et professionnelles. Probablement sans illusion sur le sort réservé à la Loi sur le travail, M. Hasler a également de la peine avec les évêques suisses, qui s'opposent au travail du dimanche.

Pas de Conseillers d'Etat au rabais s.v.p.

Les élections cantonales sont dans plus d'une année. Si la campagne a déjà commencé, il n'est pas trop tard pour remédier à un défaut majeur du mode d'élection du Conseil d'Etat.

(fb) Le refus de la traversée de la rade au mois de juin a pratiquement sonné le début de la campagne électorale; ce résultat (venant après d'autres), dont la gauche aurait pourtant tort de déduire un ralliement idéologique à son panache rose-rouge-vert, symbolise surtout un bilan forcément limité par rapport aux illusions entretenues par la majorité libérale, radicale et démocrate-chrétienne qui avait placé ses sept candidats au gouvernement genevois en novembre 1994, élus sur une liste unique. Chacun peut y aller de son scénario, jouant à se faire peur ou à se faire plaisir: majorité de gauche au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, majorité de gauche au gouvernement face à un Grand Conseil de droite, retour à la «formule magique» (5 bourgeois, 2 socialistes)... On peut même imaginer un éclatement de l'Entente depuis que le parti libéral fait cavalier seul en reprenant la proposition de Bob Bole d'une baisse des impôts de 15%.

A l'américaine

C'est dans cette ambiance que le parti radical propose un changement fondamental; le remplacement de l'exécutif multicéphale (mono- ou multicolore) par un régime présidentiel à l'américaine, avec élection d'un gouverneur. Les avantages comparés d'un tel système avaient été présentés dans ces colonnes lorsque le parti libéral avait proposé l'élection des sept conseillers d'Etat sur une liste bloquées (DP 1145); tant Bernard Ziegler que Guy-Olivier Segond, à la fin de la législature précédente, s'y étaient déclarés favorables.

Après le réjouissant échec, dans le sens opposé, de l'Alliance de gauche à rassembler le nombre de signatures nécessaires pour faire élire les Conseillers d'Etat au scrutin proportionnel (DP 1228), on peut toutefois douter qu'il soit opportun de se lancer dans un grand débat juridico-sociétal. Il n'y a certainement pas de baguette magique permettant donner au débat politique genevois clarté, crédibilité et efficacité dans l'action commune.

On devrait pourtant, plus modestement, tenter d'éliminer un défaut manifeste et plus technique: éviter l'élection au rabais, dès le premier tour, de conseillers d'Etat n'ayant pas atteint la majorité absolue. Rappelons que c'est en raison de cette disposition unique (33% des voix suffisent) que Claude Haegli, Philippe Joye et Gérard Ramseyer ont évincé les socialistes Bernard Ziegler et Mi-

cheline Calmy-Rey sans que le peuple ait eu véritablement la possibilité de se prononcer lors d'un deuxième tour.

L'institution de la règle commune de la majorité absolue au premier tour figure dans un projet de loi radical qui dort en commission depuis la précédente législature; il suffit de le réveiller pour que le Grand Conseil l'adopte encore avant la fin de l'année et qu'il soit soumis au peuple (s'agissant d'une modification constitutionnelle). C'est l'intérêt tant de l'Entente que des socialistes de faire en sorte que l'élection du gouvernement, en automne 1997, se déroule dans la sérénité et la loyauté. ■

Oubliés

(cfp) Dans le quotidien socialiste zurichois *Volksrecht*, du 30 septembre 1918, l'Union du Personnel de Banques (Bankpersonalverband Zürich) publiait un message qui rappelait les luttes vaines pour une rétribution décente: «Nous sommes donc obligés aujourd'hui d'utiliser notre dernier moyen: la cessation du travail. C'est à une majorité proche de l'unanimité que l'assemblée générale d'hier a pris cette décision». Le texte intégral est traduit en français dans le recueil de documents *Le Mouvement ouvrier suisse*, éditions Adversaires, Genève 1975.

L'Union ouvrière de Zurich a immédiatement décidé une grève générale de solidarité. Très rapidement les autorités sont intervenues et une entente amenant la fin des grèves a été conclue. Faut-il rappeler la suite des événements d'octobre et novembre 1918 à Zurich et ailleurs en Suisse?

1796 est l'année où les citoyens de la ville de Rottweil, sur le Neckar, ont compris que les Confédérés avaient cessé de les considérer comme des alliés et oublièrent l'existence du Pacte d'alliance perpétuelle de 1519. A la diète, la place de Rottweil était située entre le Valais et la Ville de Bienne. Malgré une lettre de protection de l'année précédente, les troupes françaises occupèrent la ville et les Suisses restèrent impassibles. Une histoire des relations amicales entre Rottweil et la Confédération a été publiée dans cette ville. On découvre dans cette brochure des indications sur les relations existant encore entre Rottweil et Brugg, en Argovie.

L'INVITÉ

Chômage: une surprise étonnante

CLAUDE BOSSY

Secrétaire syndical du SIT
(Syndicat interprofessionnel de travailleuses et de travailleurs)

Dernièrement l'opinion s'est étonnée, scandalisée même, de la réaction de la bourse américaine, qui a baissé à l'annonce d'une amélioration du marché du travail.

Cet étonnement surprend. Pour expliquer cette réaction, on a évoqué la menace d'un retour de l'inflation et le danger que ce processus faisait peser sur la croissance. En fait, le fond de l'affaire touche un mécanisme plus essentiel: la montée du chômage chronique dans les économies occidentales a exercé une très importante pression à la baisse sur le coût du travail; à la baisse des salaires se sont ajoutées une accélération des cadences et une docilité accrue des travailleurs. La part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé au bénéfice des revenus du capital.

Des mesures jamais appliquées

Les responsables financiers ont donc tout intérêt à ce que le niveau du chômage demeure à son niveau actuel dans nos économies. C'est ce qu'a indiqué Wall Street.

Voilà pourquoi les mesures économiques de lutte contre le chômage, si elles ont fait l'objet d'études nombreuses, n'ont pour l'essentiel jamais vu un début d'application. Il faut bien les distinguer des mesures sociales, qui permettent à nombre de chômeurs de toucher des indemnités en cas de perte d'emploi. Aujourd'hui cependant, les collectivités commencent à avoir de la peine à les assumer et envisagent souvent d'en limiter le coût. Quant aux mesures d'insertion-stages pour jeunes, de formation, elles n'ont aucune conséquence sur l'emploi. Du fait de la baisse du nombre d'emploi, elles ne font qu'accélérer la rotation entre emploi et chômage, entre chômeurs et travailleurs.

Restent les mesures économiques. Deux données essentielles indiquent les directions à explorer:

- Le travail, en tant que facteur de production, est taxé très lourdement pour le financement des charges sociales, alors que le capital l'est très peu. Ce qui incite les entreprises à privilégier l'investissement au détriment de l'emploi.

- La mondialisation de l'économie qui aboutit à délocaliser les emplois existants de nos économies vers les économies émergentes.

Ces deux faits sont incontestables et incontestés. Ajoutés à une conjoncture défavorable, ils expliquent pour l'essentiel la grave crise de l'emploi que nous traversons. Or, on doit constater que malgré le consensus des économistes, tant dans l'analyse que dans les mesures à adopter, aucune politique d'envergure ne s'est construite à partir d'eux.

S'opposer aux délocalisations vers les pays à coût du travail moins élevé est des plus aléatoires. La réponse politique et économique c'est la création de nouveaux emplois dans des sec-

teurs élaborés qui permette l'adaptation de l'économie occidentale à une situation nouvelle. Cela signifie une politique économique à tous les niveaux, local, national, européen, fondée essentiellement sur une collaboration entre les entreprises les plus dynamiques et les autorités soucieuses d'asseoir le plein emploi, l'équilibre économique de leur collectivité.

Multinationales contre PME

Les entrepreneurs intéressés par ce type d'opération ne se trouvent pas parmi les multinationales que la situation actuelle et en particulier le coût du travail avantagent mais parmi les PME, parce qu'elles sont plus innovatrices et beaucoup plus liées à leur environnement local. Leur calcul économique prend très fortement en compte le maintien de l'activité sur les mêmes lieux.

Pour réussir cette adaptation, nos pays ne sont pas dépourvus d'atouts: équipements collectifs, formation, environnement, etc. Il est évident cependant qu'une telle politique exige une certaine durée: les premières années, les résultats sont forcément maigres et il faudra 10 ans pour qu'ils deviennent politiquement visibles. Or un magistrat est élu pour 4 ans. A cela s'ajoute la difficulté d'une politique qui doit associer les mesures macro-économiques au niveau national, international et la décision ponctuelle (au niveau régional, local par exemple) où l'évaluation du projet, la capacité de l'entrepreneur sont déterminantes. La principale difficulté réside cependant dans l'opposition de fait des milieux financiers et des multinationales qui n'ont aucun intérêt à voir la situation de l'emploi, donc par ricochet des salaires, s'améliorer et les revenus du capital baisser.

Ce qui explique que les exemples de politique économique cohérente soient très rares, dans les pays, les régions qui vivent encore de leur prospérité passée. En Suisse, il n'existe pas de projet national, mais Neuchâtel depuis 15 ans a mis au point une opération modèle dont on commence à mettre en évidence les lignes de force et les succès après des années de silence.

Le deuxième axe d'une politique économique créatrice d'emplois passe par la modification du financement des charges sociales (en Suisse celles qui sont à charge de l'employeur). Il s'agit d'une opération difficile; soit on ne taxe plus le travail, mais la valeur ajoutée, soit on utilise la TVA. C'est une modification considérable des équilibres actuels et qui ne peut être introduite que progressivement. Mais là encore l'enjeu, c'est-à-dire la création d'emplois, en vaut la peine, encore faut-il y croire.

A l'inconstance des politiques économiques actuelles et à l'impuissance des gouvernements

«Chez nous»

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Claude Bossy
Composition et maquette:
Claude Pahud
Françoise Gavillet
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano,
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(ge) Le Suisse est apparemment doué d'un complexe de supériorité construit patiemment sur le chauvinisme local («chez nous, à Simplon-Dorf, on boit le fendant dans le verre, chez vous, à Gondo, il vous faut une paille») et aboutissant au rêve de l'exception suisse, meilleure économie, meilleure démocratie, meilleur style de vie que nos voisins européens. L'embêtant c'est que ce «chez nous» fonctionne bien dans une société homogène, où effectivement personne de Simplon-Dorf ne s'avise d'habiter Gondo. Mais la Suisse de ce modèle-là a cessé d'exister depuis longtemps, sauf apparemment dans l'esprit de notre force publique, à l'exemple – tout à fait fortuit – de Lausanne.

L'intégration impossible

Les dernières interactions avec la police (au sens large) de ma femme, vietnamienne de naissance, asiatique de face, se sont terminées en larmes, non pas qu'il y ait eu application raciste ou injuste de la loi, et alors que les paroles échangées l'ont été sur un ton paternel sinon courtois.

«Chez nous», dit le fonctionnaire du poste de police du quartier, «il y a des délais pour faire figurer le changement d'adresse sur le permis, et on les respecte.» «Chez nous», dit le fonctionnaire du contrôle de l'habitant, «il y a un règlement pour faire venir les parents» et on le suit; «chez nous, il n'y a pas de légalité dans l'illégalité», dit finalement le commissaire; «chez vous, vous parquez peut-être les bœufs dans les rizières, mais chez nous on ne stationne pas sur les surfaces herbeuses» (c'est une parodie pas une citation). Ignore-t-on vraiment que l'usage du «chez nous» fait immédiatement comprendre à celle qui n'a passé que sa vie adulte en Suisse, mais dont les enfants usent déjà de ce déroutant accent vaudois, qu'elle n'est pas intégrée, et qu'elle ne le sera jamais? Et comme le tout est généralement accompa-

●●●

face au chômage répond la résignation de la gauche qui adhère trop facilement au slogan «il n'y aura plus de travail pour tout le monde» avant même d'avoir essayé d'en créer. L'avenir sera difficile, mais renoncer à un emploi pour chacun, c'est renoncer au travail comme source d'indépendance et de dignité, c'est admettre sur le plan économique que l'on rémunère durablement, grâce aux indemnités de chômage, le facteur de production travail plutôt que de l'utiliser, ce qui est proprement absurde. A la pensée unique: «dérèglement et marché» correspond une variante de gauche: «dérèglementation + RMI». C'est beaucoup trop court. Face au chômage, la solution est aujourd'hui économique; elle exige du courage et l'acceptation de la durée. ■

gné de commentaires moralisateurs, comment échapper au sentiment d'être méprisée?

Ne pourrait-on pas apprendre aux fonctionnaires en contact avec le public, policiers, préposés aux guichets, un langage neutre, sans résonances d'exclusion et sans moralisme? Il paraît plus facile de dire «Madame, je vous mets une amende pour avoir ignoré ce stop, vos papiers s.v.p.», plutôt que «Vous voyez ces lettres? Chez nous, STOP ça veut dire s'arrêter...» Pour avoir grillé le stop des deux côtés de l'océan atlantique, je sais que c'est possible.

«La politesse, c'est la petite sœur de la politique», dit Michel Serres. Que serait la démocratie si, à chaque interaction avec une autorité, on avait l'impression de ne pas faire partie de la cité? ■

FORUM

COURRIER

Maladresse

L'article dans DP 1265, «Union de la gauche au Conseil d'Etat: du virtuel au symbolique», a suscité la réaction suivante:

Dans votre article, vous écrivez que le département des Finances «a présenté les projections de hausse de 2% du taux d'imposition comme un élément du projet fiscal».

Ce passage nous a étonnés, car il ne correspond ni à nos documents, ni aux propos tenus par M. Favre lors de la conférence de presse organisée sur ce sujet le 10 juillet 1996. En page 26 du dossier de presse, vous constaterez que la révision du coefficient d'impôt est justement mentionnée comme élément non inclus dans la première étape de la révision.

Malgré ces précisions, certains de vos confrères ont ajouté dans leur compte-rendu une éventuelle augmentation du coefficient à la révision. Est-ce donc la lecture des journaux qui vous a induite en erreur et amenée à parler de «maladresses de communication du département des Finances?»

Yves Noël

Secrétaire général du département des Finances du canton de Vaud

(Réd.) Il faut donc prendre acte que l'augmentation du coefficient ne fait pas formellement partie des modifications de la loi fiscale. On sait tous que le coefficient est traité dans une autre loi. Mais présenter en même temps que la loi fiscale des projections sur les effets supputés de l'augmentation du coefficient pouvait prêter à confusion; preuve en sont les réactions des confrères. Si ce n'est pas une maladresse de communication, c'est une incitation à l'erreur.

Pasolini ou les fils de l'invisible

Un film actuellement sur les écrans romands retrace les circonstances de la mort de Pier Paolo Pasolini; l'occasion était belle de rappeler l'importance de sa production artistique.

ECRITS

Les enfants de la vie, 1955, roman

Une vie violente, 1959, roman

Les cendres de Gramsci, 1957, recueil de poèmes

Écrits corsaires, recueil d'éditoriaux parus entre 1973 et 1975

(gs) Quelquefois des récits de vie s'entrecroisent, au fil des images qu'ils génèrent, ou plutôt, reliés par les représentations isolées qu'ils nous renvoient du monde, hors des temps et des lieux.

A Assise, au milieu des bondieuseries mercantiles, j'ai pu contempler les vingt-trois tableaux peints par Giotto qui retracent la vie de Saint-François. Sur l'un d'eux, l'homme a le corps arc-bouté contre la terre, le visage tendu vers un ange rose et vaporeux flottant dans les airs; quatre fils blancs lui traversent la paume des mains, et le centre des pieds. Il ressemble à une marionnette désarticulée, enchevêtrée dans son destin. La scène des stigmates peinte par Giotto montre un homme surpris devant le sacré non révélé.

C'est en voyant le film de Marco Giordana, *Pasolini, mort d'un poète* actuellement sur les écrans romands que m'est revenu en mémoire ce tableau; Pasolini dans un de ses films, *Le Decameron* avait revêtu les traits du peintre: l'homme, le visage inspiré et austère, la tête entourée d'un turban, était installé dans une nacelle, pour décorer les cimaises d'une église.

Une figure emblématique

Rome, port d'Ostie, 1975; le corps de Pier Paolo Pasolini est retrouvé sans vie sur un terrain vague. Vingt ans après, les circonstances de sa mort n'ont toujours pas été élucidées. Le film *Pasolini, mort d'un poète*, mélange les images d'époque et la reconstitution du scandale que cette mort a suscité, les interrogatoires et le procès qui a suivi. Il tente d'élucider les raisons de ce crime crapuleux, d'en désigner les véritables coupables, et de dégager les tensions sociales qui étaient présentes au moment de cet assassinat: terrorisme fasciste et d'extrême-gauche, mafia omniprésente, développement croissant d'un sous-prolétariat urbain. La disparition brutale et dans des conditions sordides de Pasolini, figure emblématique de l'artiste impliqué dans les distorsions de son époque n'en a été que plus médiatisée, cristallisant les commentaires, les accusations et les rejets de tous bords. Car Pasolini a incarné, avec outrage peut-être, le personnage de l'intellectuel engagé, écrivain proche du parti communiste, cinéaste du peuple italien, éditorialiste s'en prenant violemment à la démocratie chrétienne, à l'Eglise, et aux grandes industries capitalistes. Au-delà du récit des circonstances particulières de cette mort, liée à la personnalité particulière de l'artiste, le film est intéressant à plusieurs titres: parce qu'il nous parle d'une époque de l'histoire où les intellectuels débattaient des mouve-

ments de la pensée par voie de presse interposée, d'une époque où on disait «Poète» avec autant de respect que «Professore».

Mais ce film nous éclaire surtout sur la propulsion des créateurs d'aujourd'hui à mythologiser les figures emblématiques du passé et les grandes luttes idéologiques qui l'ont traversé. Ce néo-conformisme de la rébellion et de l'hérésie a une vertu d'intimidation voire de censure qui empêche de considérer sans tomber dans l'hagiographie complaisante l'héritage que ces créateurs pourraient nous laisser. Il existe actuellement dans l'art et plus particulièrement dans le cinéma un mythe de la dissidence qui fossilise les débats idéologiques passés et évacue le rôle critique que les intellectuels et les artistes devraient jouer dans notre société (pensons au film *Il Postino* oscarisé aux États-Unis, mettant en scène Pablo Neruda, poète communiste, ou les projets de film, américains toujours, retraçant le vie de Che Guevara...).

Miroir du monde

Ce film sur le mystère de la mort de Pasolini devrait inciter le spectateur, plutôt que de sacraliser l'homme, à découvrir ou redécouvrir une œuvre littéraire et cinématographique originale; une œuvre qui puise ses sujets d'inspiration dans tout ce qui l'entoure: dans la peinture, dans les grands mythes (Édipe roi, Médée), dans la littérature (Les Contes de Canterbury, les Mille et une Nuits, le Decameron) dans les dialectes, dans la culture populaire ou dans la politique.

Ce n'est donc pas tant la figure mythologique de l'intellectuel saint et martyr qui rapproche Pasolini du tableau de Giotto et nous renvoie à nos images du monde, que son attachement aux formes archaïques de représentation. Il dira: «Je n'arrive pas à concevoir des images, des paysages, des compositions de figures, en dehors de ma passion fondamentale pour cette peinture du Trecento, qui place l'homme au centre de toute perspective. Quand mes images, donc, sont en mouvement, elles sont en mouvement un peu comme si l'objectif se déplaçait devant un tableau. Je conçois toujours le fond comme le fond d'un tableau, comme un décor, c'est pour cela que je l'attaque toujours de front». Pasolini n'a jamais pratiqué le cinéma comme un forceps de la vérité; il ne traque pas la réalité, mais la laisse fragmentée et insoumise. La caméra est ainsi conçue comme un instrument d'enregistrement posé devant des morceaux du monde isolés, pour les rendre à leur état d'innocence. ■